



**REUNION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS COMPETENTES EN MATIERE
D'EMPLOI, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION**

Session III: La recherche en tant que moteur de la croissance

Note thématique

La position de l'Europe dans l'économie mondiale est en train de changer rapidement. D'ici à 2050 [la part de PIB mondial](#) possédée par l'Europe pourrait être bien inférieure par rapport à celle actuelle de 22,9% (donnée 2012).

Par ailleurs, l'Union européenne possède encore [la part majeure des exportations mondiales](#), correspondant à 15,5%.

Comme il a été relevé par la Commission européenne dans sa communication de juin dernier, [Recherche et innovation en tant que facteurs de relance de la croissance](#) l'Europe est dans une position favorable pour bénéficier des prochaines opportunités de croissance. Elle peut en effet compter sur le plus grand marché intérieur au monde, elle est le siège de nombreuses parmi les principales entreprises innovantes au niveau mondial et elle possède une position leader dans beaucoup de domaines de la connaissance, ainsi que dans des secteurs technologiques clés tels que ceux de la santé, de l'alimentation, des énergies renouvelables, des technologies environnementales et des transports. Elle possède un patrimoine de valeur inestimable représenté par le haut niveau de formation de la main-d'œuvre et les talents de premier ordre dans le domaine de la culture et de la créativité. Des efforts supplémentaires sont toutefois nécessaires pour garantir le bon fonctionnement du marché unique, pour améliorer les conditions cadre qui permettent aux entreprises d'innover ainsi que pour accélérer les investissements en technologies de pointe dans des secteurs en croissance rapide.

Afin que les bénéfices engendrés par ces avantages soient pleinement exploités en termes de prospérité économique et qualité de la vie, selon la Commission, les gouvernements de toute l'Europe doivent intervenir activement pour soutenir des politiques visant à promouvoir la croissance, notamment en matière de recherche et d'innovation.

En ce qui concerne les financements pour la recherche, [l'Union pour l'innovation](#) – une des initiatives de pointe de la stratégie [Europe 2020](#) – a établi pour les pays membres l'objectif d'investir, d'ici à 2020, 3% de son PIB en recherche et développement (1% de financements publics, 2% d'investissements

privés), avec l'objectif de créer 3,7 millions d'emplois et de réaliser une augmentation annuelle du PIB de près de 800 milliards d'euros. Dans la [communication](#) "État de l'Union de l'Innovation 2012 – Accélérer le changement, présentée le 21 mars 2013, la Commission souligne comment les investissements publics et privés en R&D, qui avaient augmentés jusqu'en 2011 (atteignant 2,03 pour cent du PIB), ont par la suite subi une baisse.

Suivant la stratégie Europe 2020, un des objectifs de l'Union est celui de garantir les conditions nécessaires pour la compétitivité de l'industrie de l'Union, créant ainsi des emplois et aidant la croissance. Un des leviers pour atteindre cet objectif est celui d'exploiter de la meilleure façon possible le potentiel industriel des politiques de l'innovation et de la recherche.

A cet effet une des trois priorités de [Horizon 2020](#) – le programme principal de l'UE pour le financement de la recherche et de l'innovation, avec plus de 77 milliards d'euros en sept ans (de 2014 à 2020) – est ce qu'on appelle le « **Leadership industriel** » qui (avec une part de financement de 17 milliards d'euros) a comme objectif général celui de rendre l'Europe plus attrayante pour les investissements en recherche et innovation, fournir plus d'investissements aux technologies industrielles prioritaires, maximiser le potentiel de croissance des entreprises européennes leur fournissant des niveaux appropriés de financement et aider les PME européennes innovatrices à grandir pour devenir des entreprises d'importance mondiale.

Il faut en outre signaler l'élément de nouveauté représenté dans le cadre du programme Horizon 2020 par la prévision de partenariats structurés avec le secteur privé fondés sur un accord contractuel entre la Commission et les partenaires industriels, finalisés à compenser le haut risque représenté pour les acteurs privés par l'investissement dans la recherche et à « *unir les forces de l'Union et celles du secteur privé afin d'obtenir les résultats qu'un pays ou une entreprise seuls ne pourraient jamais atteindre* ».

Les données confirment que beaucoup parmi les récentes augmentations de productivité sont le résultat de l'innovation et que, en moyenne, les pays qui ont investi le plus en recherche et développement avant et pendant la crise sont ceux qui ont fait preuve d'une résilience majeure pendant la récession économique.

Il est à signaler qu'au cours des dernières années les entreprises ont commencé à investir dans un large éventail d'actifs incorporels (qui vont au-delà du secteur traditionnel de la recherche et du développement), notamment dans les données, les logiciels, les brevets, le *design*, dans les nouveaux processus organisationnels et dans des compétences entrepreneuriales spécifiques. A ce propos l'on parle d'investissements en capital fondé sur la connaissance, ce que l'on appelle KBC (*knowledge based capital*).



Les investissements des entreprises dans le KBC contribuent à stimuler la croissance et la productivité, comme il a été démontré par des études menées pour l'Union européenne et les États-Unis : les investissements des entreprises dans le KBC contribuent à la croissance moyenne de la productivité du travail pour une part en pourcentage de 20 à 34 pour cent (OCDE).

Sur la base des éléments indiqués ci-dessus aussi, il s'agit d'évaluer :

- a) si les politiques mises en places par l'Union européenne apparaissent appropriées à la promotion des activités de recherche, insistant notamment sur celles qui peuvent représenter un levier favorisant la compétitivité et la croissance européenne,
- b) quelles sont les solutions et les expériences qui se sont révélées – même par le biais de formes d'incitation et de facilitation – les plus appropriées pour stimuler l'augmentation de la part de PIB destinée aux activités de recherche et développement ;
- c) dans le cadre des différentes expériences nationales, quels projets et programmes de recherche ont eu une plus grande efficacité en termes de rendement économique et de réutilisation, de la part du monde productif ;
- d) quel rôle doit avoir la finance publique pour l'affectation de rendements adéquats destinés à la recherche et quelles mesures peuvent favoriser la création d'un partenariat public-privé avec une plus grande implication de capitaux privés.